

SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES ARRETEE AU 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.305.801 DT** et une valeur liquidative égale à **1.009,851 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2018, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2018 (<i>exprimés en Dinars Tunisiens</i>)			
<u>ACTIFS</u>	<u>Note</u>	<u>Au 31.12.2018</u>	<u>Au 31.12.2017</u>
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	10 469 869	10 106 789
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 791 869	10 106 789
b - Obligations et valeurs assimilées		678 000	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	2 885 896	3 516 196
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		2 885 896	3 516 196
AC 3 - Créances d'exploitation		0	15 200
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		13 355 765	13 638 185
<u>PASSIFS</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	41 813	25 861
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	8 151	12 419
TOTAL PASSIFS		49 964	38 280
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	12 498 648	13 150 510
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	807 153	449 395
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		449 395	148 003
b - Sommes distribuables de l'exercice		357 759	301 392
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		13 305 801	13 599 905
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		13 355 765	13 638 185

Etat de résultat Exercice clos le 31 décembre 2018 <i>(exprimés en Dinars Tunisiens)</i>			
	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2018 Au</u> <u>31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au</u> <u>31.12.2017</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	270 634	108 948
a- Dividendes		270 634	108 948
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	238 546	322 058
<u>Total des revenus des placements</u>		509 180	431 006
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-141 949	-122 069
REVENU NET DES PLACEMENTS		367 231	308 936
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-9 473	-7 544
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		357 759	301 392
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		357 759	301 392
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-679 163	10 948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		300	5 772
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-321 104	318 112

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2018
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2018 Au 31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au 31.12.2017</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-321 104</u>	<u>318 112</u>
a - Résultat d'exploitation	357 759	301 392
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-679 163	10 948
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	300	5 772
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>27 000</u>	<u>4 435 000</u>
a- Souscriptions	27 000	4 435 000
Capital	27 000	4 435 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-294 104	4 753 112
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	13 599 905	8 846 793
b - en fin d'exercice	13 305 801	13 599 905
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	13 149	8 714
b - en fin d'exercice	13 176	13 149
VALEUR LIQUIDATIVE	1 009,851	1 034,292
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,363%	1,877%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. **Au 31.12.2018**, il a été souscrit à hauteur de 13.176.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2018**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC 1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 10.469.869 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins valeur potentielles	Valeur au 31.12.2018	% des actifs	Méthode évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Sociétés cotées						
OFFICE PLAST	232 508	720 775	-109 279	611 496	5,40%	Cours moyen pondéré du 31.12.18
SANIMED	219 298	999 999	-484 649	515 350	7,49%	Cours moyen pondéré du 31.12.18
Total sociétés cotées		1 720 774	-593 927	1 126 846		
Sociétés non cotées						
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	-165 080	234 920	2,99%	Valeur mathématique
SOCIETE MODERNE DE CONDITIONNEMENT	34 000	340 000	69 564	409 564	2,55%	Valeur mathématique
ESAT	3 200	320 000	0	320 000	2,40%	Valeur nominale
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	7,11%	Valeur nominale
SKAN AGRO	6 000	600 000	0	600 000	4,49%	Valeur nominale
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	14,60%	Valeur nominale
POLYMED	70 000	700 000	0	700 000	5,24%	Valeur nominale
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	0	1 400 000	10,48%	Valeur nominale
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	0	100 000	0,75%	Valeur nominale
Total sociétés non cotées		6 760 000	-95 516	6 664 484		
OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	19 174	1 994 856	5 683	2 000 538	14,94%	Valeur liquidative
Total OPCVM		1 994 856	5 683	2 000 538		
SOUS.TOTAL 1		10 475 629	-683 760	9 791 869		
b- Obligations et valeurs assimilées						
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,08%	Valeur nominale
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	2,99%	Valeur nominale
SOUS.TOTAL 2		678 000	0	678 000		
TOTAL 1+2		11 153 629	-683 760	10 469 869		

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 2.885.896 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités		
Bon de caisse		
Placement Bon de caisse	2 800 000	3 410 000
Intérêts courus sur Bon de caisse	797	9 323
Retenue à la source sur Bon de caisse	-159	-1 865

Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	85 285	0
Intérêts courus sur dépôt à vue	5	0
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	0
Avoirs en banques	-30	98 738

Total	2 885 896	3 516 196
--------------	------------------	------------------

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 0 DT et se détaille comme suit

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Régularisation sur souscriptions et rachats	0	0
Régularisation sur ventes de titres	0	0
Compte de régularisation actif	0	15 200
Total	0	15 200

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 41.813 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire à payer	25 979	9 813
Rémunération du dépositaire à payer	15 834	16 048
Total	41 813	25 861

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2018** à 8.151 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 018	6 865
Redevance CMF à payer	133	122
Retenue à la source à payer	0	5 431
Total	8 151	12 419

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2017	
Montant en Nominal	13 149 000
Nombre de part	13 149
Nombre de porteurs de parts	18
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	27 000
Nombre de part	27
Nombre de porteurs de parts	2
Rachats effectués (En Nominal)	

Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2018	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de part	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2017	13 150 510	13 150 510
<i>Souscription de la période</i>	27 000	27 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-678 862	128 291
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	-679 163	-679 163
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	300	300
<i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		449 395
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		357 759
Montant Fin de période au 31.12.2018	12 498 648	13 305 801

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 270.634 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	244 688	94 694
Dividendes sur titres cotés		
SANIMED	13 158	14 254
OFFICE PLAST	12 788	0
Total	270 634	108 948

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 238.546 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Dépôt à terme		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à terme	281 160	428 064
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	-56 232	-85 613
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à terme	-8 525	-38 079
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à terme	1 705	7 616
Dépôt à vue		

Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à vue	6 016	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 203	0
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à vue	5	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-1	0
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	19 527	12 587
Retenue à la source sur Intérêts certificats de dépôt	-3 905	-2 517
Total	238 546	322 058
CH1 : Charges de gestion des placements		
Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018 à 141.949 DT et se détaille comme suit :		
Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	125 979	106 021
Rémunération du dépositaire	15 970	16 048
Total	141 949	122 069
CH2 : Autres charges		
Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018 à 9.473 DT et se détaille comme suit :		
Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes	9 086	6 865
Redevance CMF	133	122
Commissions bancaires	131	233
Impôts et taxes	120	320
Droit de timbre	3	3
Total	9 473	7 544
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS		
5-1 Données par part		
	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Revenus des placements	38,645	32,779
Charges de gestion des placements	-10,773	-9,284
Revenus nets des placements	27,871	23,495
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,719	-0,574
Résultat d'exploitation (1)	27,152	22,921
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	27,152	22,921

Variation des plus (ou moins) values potentielles	-51,545	0,833
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,023	0,439
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-51,523	1,272
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-24,370	24,193
Résultat non distribuable de l'exercice	-51,523	1,272
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-51,523	1,272
Régul sur souscriptions de l'exercice	-0,070	
Valeur liquidative	1 009,851	1 034,292
Charges de gestion/ actif net moyen	1,06%	1,09%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,66%	2,69%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.